



N° 3

Objet : Approbation de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022

Le 19 Décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT

Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Jean-Claude DAULOUEDE

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- M. Didier GAUGEACQ à M. Xavier FORTINON
- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- M. Henri BEDAT
- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Marc LESPASSE
- M. Alain CAUNEGRE

Etaient également présents :

- M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement à la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU et M. Nicolas BRUNIER et, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°14 du Comité Syndical en date du 08 Février 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2022 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Chapitre	Dépenses	Recettes
Investissement	0,00 €	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes 1641 – Emprunt en euros	+ 250,00 €	
Programme 201301 – « Complexe resort golfique de Tosse »		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 2033 – Frais d'insertion	- 250,00 €	

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON